

## Vente d'armes de catégorie D

Par FERPLET, le 27/10/2014 à 17:45

**Bonjour** 

J envisage de faire les marchés et de proposer des armes de catégorie D (anciennement catégorie 6)

A savoir Bombes lacrymogènes, nunchakus, matraques télescopiques, Katana, laito etc.

. . . . . . .

Sachant que ces armes sont vendues sur internet et en magasin , me faut il une autorisation pour vendre sur les marchés ?

Il est bien évidant que la vente aux personnes mineures est interdite.

Bien cordialement